

D.2026.05.22.1.13

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 22 mai 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

**1.13 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET LIFE BIODIVERSITE FRANCE : DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian DELRIEU Florian DE SCORRAILLE Jean-Baptiste FAURE Dominique GASC Jean-Pierre	KATZENMAYER Laurence LEFEVRE Marine MOUDENC Jean-Luc PARRE Frédéric RODRIGUES Patrice	ROURE Marie-Hélène TERRAIL-NOVES Vincent URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert LAFFON Jérôme	MABIRE Sylvain MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	SANGAY Dominique	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. PARRE
CHERUBIN Laurent, représenté par M. CAUBET
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	PORTARRIEU Jean-François
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	TOPPAN Alain
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués	En exercice : 36	Présents : 24	Votants : 29
Nombre de voix : 53	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 53

Le SMEAT a été retenu pour participer à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) LIFE Biodiversité porté par la Fédération Nationale des SCoT et par l'Office Français de la Biodiversité. Cet AMI est financé par l'Union Européenne, « LIFE » étant un programme dédié au soutien de projets innovants dans les domaines de l'environnement et du climat. L'accompagnement des territoires porte sur un programme d'actions en trois points :

1. Développer et favoriser la montée en compétence de l'ensemble des acteurs des structures porteuses de SCoT sur les sujets liés à la biodiversité avec un double objectif : déployer une offre de formation sur la biodiversité en lien avec les SCoT et encourager sa prise en compte systématique.
2. Générer et accompagner techniquement les projets dans les territoires de SCoT pour mieux intégrer la biodiversité (ingénierie, AMO, travail sur les connaissances etc.).
3. Capitaliser, partager et diffuser des publications, synthèses ou exemples, notamment un document de capitalisation des expériences de travail sur la biodiversité dans les SCoT pour faire essaimer les pratiques inspirantes dans tout le réseau des SCoT.

Cet accompagnement est prévu sur une durée de 2 ans et pour 30 SCoT. Il a pour objectif d'améliorer la visibilité des enjeux de biodiversité sur les territoires via la mobilisation de partenaires et d'intervenants dans le cadre de travaux à la fois collectifs et individuels, intégrant une vision du sujet propre à chaque territoire, pour leur permettre d'intégrer les résultats dans les travaux de SCoT, aussi bien de révision que de mise en œuvre, de chacun des territoires accompagnés.

Le SMEAT participe au groupe de travail sur l'identification de zones préférentielles de renaturation. L'objectif d'étude est de permettre l'identification de zones préférentielles de renaturation, qui pourront faire écho aux sujets de politique foncière et de la trajectoire « zéro artificialisation nette ».

Cet AMI est en cours depuis janvier 2025. La phase de restitution finale est prévue en décembre 2026, un point sur la démarche sera fait lors des Rencontres Nationales des SCoT les 4, 5 et 6 novembre 2026 à Angers.

Afin que le SMEAT soit représenté lors de la phase de restitution finale, il convient de désigner un représentant.

**Le Comité Syndical
entendu l'exposé de Madame la Présidente,
délibère et décide**

ARTICLE 1 : DESIGNER M. Romain VAILLANT pour représenter le SMEAT à l'AMI Life Biodiversité.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme**

La Présidente du SMEAT

Dominique FAURE

***Certifié exécutoire :
Enregistrement en Préfecture le 27/05/2026
Publication le 29/05/2026***